

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 06/04/2023

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 31.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une DEP concernant carrière Le Padé à Campbon (44) (2nd passage) Numéro Onagre : 2022-11-14a-01150	Bénéficiaires : SOCAC	Avis : Favorable
----------------------	---	--------------------------	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- *Lissotriton helveticus* Triton palmé
- *Podarcis muralis* Lézard des murailles
- *Natrix helveticus* Couleuvre helvétique
- *Falco peregrinus* Faucon pèlerin

Échanges

Le CSRPN indique que le tableau des impacts résiduels doit venir avant les mesures de compensation. Il ne doit plus y avoir d'impact après la compensation.

Le CSRPN remarque sur la forme que le dossier parle de phytosociologie par habitat, mais ce n'est pas ce qui est fait. Le porteur de projet répond qu'il n'y a pas vraiment d'habitat d'intérêt patrimonial donc la phytosociologie n'a pas été approfondie.

Délibération

Le CSRPN relève que le porteur de projet indique que le site n'est pas très riche, mais il y a quand même des choses dans la carrière. Les fronts de taille anthropiques par exemple sont intéressants et sont perdus lors des remblaiements.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable au projet.

Le 22/04/2023

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

